

Équipier de Seconde Intervention - ESI



PRÉSENTIEL

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Incendie : Articles R4227-28, R4227-38 et 39, et R4141-17 du code du travail
 Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail
 Recommandation : Règle APSAD R6

MODULE THÉORIQUE

Rappels des fondamentaux de la théorie du feu
 Signalisation incendie et signalisation des risques
 Présentation et maintenance des installations techniques de sécurité
 Besoins en eau
 Moyens d'extinction, appareils de lutte contre l'incendie
 Procédés d'extinction
 Organisation des secours dans l'établissement
 Plans particuliers (le cas échéant : POI, PPI...)
 Principes d'évacuation dans l'établissement
 Vidéos

MODULE PRATIQUE

Application des consignes de sécurité de l'établissement au travers d'un scénario d'intervention
 Mise en œuvre des moyens d'extinction

CHOIX DE MODALITÉ DE FORMATION

Présentiel : Intra (dans nos centres ou chez le client)

OBJECTIFS

Prévenir les risques d'incendie par la mise en œuvre de moyens adéquats, et l'information des autres salariés
 Procéder à la mise en sécurité des tiers et à l'extinction du feu dans la limite de ses prérogatives

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi la formation EPI

PUBLIC

Travailleurs désignés par l'employeur dans le cadre de la consigne de sécurité incendie d'un établissement à risques particuliers (ex. : ICPE), pour intervenir avec les extincteurs, les robinets d'incendie armés (RIA), et veiller au bon fonctionnement des installations de sécurité en cas de sinistre (système de sécurité incendie, sprinklers, etc.)

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Support de cours, bac à feu écologique, extincteurs

Équipements à mettre à disposition par l'entreprise :

Emplacement extérieur permettant l'utilisation des extincteurs à eau, CO2 et poudre
 Installations sur lesquelles les stagiaires doivent être formés (RIA, Sprinklers, SSI...)

ÉVALUATION**Évaluation des compétences**

Cas pratiques, mises en situation

Évaluation de la formation

Questionnaire de satisfaction
 Synthèse fin de stage du formateur

VALIDATION

Attestation de fin de formation
 Attestation de présence

MODALITÉS DE SUIVI D'EXÉCUTION DE LA FORMATION

Le contrôle de l'exécution de la formation est assuré par le formateur

DATES

Sur demande

Référents pédagogiques

Nos intervenants sont des spécialistes du domaine visé et sont sélectionnés selon un processus de qualification très rigoureux permettant d'évaluer notamment : leur expertise technique, leur expérience professionnelle, leurs compétences pédagogiques et leur capacité d'animation,...